

**RELEVE DES DEBATS ET DES AVIS  
DU CONSEIL DES ETUDES  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

-----  
**Séance du 8 mars 2001**

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<b>I Informations générales</b>		
<u>Gestion prévisionnelle des besoins enseignants et enseignants-chercheurs : proposition de méthodologie</u>	M.SOUM expose une proposition de procédure de gestion prévisionnelle des besoins en enseignants et en enseignants chercheurs.	
<u>Politique pédagogique</u>	M.SOUM présente les conclusions du Comité de Pilotage du 23 février sur la politique relative aux charges d'enseignement.	
<u>Vie universitaire : situation du SIMPPS.</u>	Le Docteur NAVARRO, directeur du SIMPPS, expose la situation difficile que rencontre actuellement ce service.	
<b>II Formations :</b>		
<u>Statistiques rentrée 2000-2001</u>	M.SOUM commente le second fascicule des statistiques de rentrée 2000-2001 intitulé « Analyses des formations » qui va être diffusé aux formations.	
<u>DEUG</u>	Exposé des propositions du Conseil de Département pour la rentrée 2001-2002. Bilan des mesures en matière de lutte contre l'échec.	
<u>Commissions pédagogiques</u>	Les propositions de nombre et les modalités de fonctionnement de ces commissions reçoivent un avis favorable à l'unanimité (23 voix)	
<u>Convention CIME</u>	Avis favorable à l'unanimité (23 voix) pour l'échange d'étudiants avec l'université de Conakry (République de Guinée)	
<b>III Diplômes d'université :</b>		
	Prorogation de la période d'habilitation des DU ouverts en 2000-2001 jusqu'à la fin de la période d'habilitation des diplômes nationaux.	
	Avis favorable aux demandes de création présentées par les composantes suivantes :	
	- <u>Médecine</u> : unanimité (18 voix)..	
	- <u>Pharmacie</u> : - DIU « La stérilisation en milieu hospitalier ».	

	<p>à l'unanimité (16 voix).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DU « Maintien et soins à domicile : de l'approche clinique au dispositif médical ». 16 voix pour et 1 abstention.</li> <li>- <u>UFR MIG</u> : DU « informatique » : un dossier plus complet doit être constitué et soumis au conseil de l'UFR MIG préalablement à son examen par les instances.</li> </ul> <p><b>IV Finances</b></p> <p><u>Répartition de la ligne budgétaire « Rénovation technologique » du contrat Etat-Etablissement</u></p> <p><u>Droits d'auteur sur la production NTE</u></p> <p><b>V Approbation du PV du 25 janvier 2001</b></p> <p>La répartition suivante reçoit un avis favorable à l'unanimité (16 voix) : UFR MIG , 0,3MF ; UFR PCA , 1,98MF ; UFR SVT, 1,32 MF.</p> <p>Le «Contrat de cession de droits d'auteur » et les « Modalités de rémunération des droits d'auteur pour la production de supports pédagogiques multimédias dans le cadre de médiaTICE » reçoivent un avis favorable à l'unanimité (16 voix).</p> <p>Le procès verbal du 25 janvier 2001 est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.</p>	
--	---	--

L'Attaché Principal d'Administration  
Scolaire et Universitaire  
Chef de la Division de la Scolarité

L.DOUARD